N° 8114
Entrée le 28.06.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 28.06.2023



## Monsieur Fernand Etgen Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 28 juin 2023

## Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé au sujet de la Couverture Universelle des Soins de Santé (CUSS).

En octobre 2021, les ministres de la Sécurité sociale et de la Santé ont présenté la CUSS, un projet visant à offrir une affiliation à l'assurance maladie aux personnes vulnérables étant habituellement sur le territoire national, sans revenu, et ne pouvant pas bénéficier d'un soutien par un office social. Une présentation Power Point avait à cette occasion présenté plusieurs points précis concernant la mise en place de la CUSS.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Le Gouvernement avait annoncé « réduire les démarches administratives au strict minimum ». Pourriez-vous nous détailler les démarches à suivre ? Est-il prévu de les réduire afin de garantir un accès universel à la CUSS ?
- Il avait également été déclaré que « les associations conventionnées avec le Ministère de la Santé recevront des moyens financiers et humains supplémentaires pour assurer le suivi régulier et prendre en charge les cotisations mensuelles et la participation personnelle des bénéficiaires le cas échéant ». Après une année de projet pilote CUSS, les moyens accordés sont-ils suffisants pour assurer le bon fonctionnement du projet et permettent-ils d'affilier toutes les personnes éligibles à la CUSS ? Si non, quand et comment votre Ministère compte-t-il remédier à cette situation ?
- Le projet a une vocation universelle de par son nom, et concerne les « personnes qui sont habituellement sur le territoire national, n'ont aucune source de revenu et ne peuvent pas bénéficier d'un soutien par un office social ou une autre entité publique. ». Pourriez-vous nous communiquer les statistiques des bénéficiaires ainsi que des dossiers suivis par les associations conventionnées ? Ces associations ont-elles pu offrir l'opportunité à toutes les personnes concernées de bénéficier d'une CUSS ? Quels ont été les obstacles rencontrés par les bénéficiaires, voire par les associations ?
- Le Ministre avait également annoncé qu'une évaluation du projet aurait lieu fin 2022, afin d'apporter des ajustements en fonction des besoins constatés sur le terrain et assurer la pérennité du projet. Celle-ci a-t-elle eu lieu, et, le cas échéant, quelles en sont les conclusions ? Si non, quand votre Ministère compte-t-il mener cette évaluation ?

• Le Ministre a-t-il l'intention de donner une base légale au projet pilote de la CUSS ? Si oui, quand et avec quelles modifications ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul Galles

Carloles

Député